

Fiche 9 : GESTION DES DEMANDES DE DEROGATIONS A L'ENTREE EN PREMIERE GENERALE ET EN TERMINALE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

A. DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION

ENTREE EN 1ERE GENERALE

- Le dossier support de la demande est le dossier D-4 p 59 du BA spécial n°458.
- Ce dossier est renseigné conjointement par l'établissement d'origine et la famille.
- Il doit être accompagné des documents suivants :
 - Copie de la fiche de dialogue fin de 2nde GT renseignée, où figurent notamment les décisions d'orientation, le choix des enseignements de spécialité.
 - Justificatifs de la demande de dérogation.

ENTREE EN TERMINALE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- Le dossier support de la demande est le dossier D-5 p 61 du BA spécial n°458.
- Ce dossier est renseigné conjointement par l'établissement d'origine et la famille.
- Il doit être accompagné des documents suivants :
 - Justificatifs de la demande de dérogation.

B. CALENDRIER ET MODALITES DE GESTION DES DOSSIERS

Le dossier complet est transmis à **l'établissement demandé** en dérogation **avant le vendredi 15 juin**.

Chaque établissement d'accueil vérifie la légitimité de la demande en fonction des éléments du dossier (décision d'orientation – justificatifs de dérogation...)

Afin de préparer les commissions, chaque établissement renseignera un tableau Excel (fournit en temps voulu) avec les informations essentielles sur les candidats entrants et le renverra à ce.iio13@ac-aix-marseille.fr, avant **le vendredi 17 juin 17h**

Des commissions territoriales inter réseaux, présidées par les DAASEN, se réuniront **le vendredi 24 juin après-midi** pour étudier les demandes de dérogations.

Aucune décision ne doit être communiquée aux familles avant le terme de ces commissions

Les précisions sur l'organisation de ces commissions seront transmises en temps voulu.